

FERMETURE ETABLISSEMENT (SOCIETE)

N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE

COÛT

Frais Greffe

- 59,37 € à l'ordre du GTC de Fort-de-France

Siège hors ressort, *ajouter* :

Frais de notification supplémentaire par établissement

- 42,02 €

Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

Service +

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire M2 est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

PIECE JUSTIFICATIVE

- 1 **extrait Kbis** de moins de 3 mois